

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 février 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, lors de ma nomination au portefeuille des Finances, j'ai déclaré que l'un de mes principes fondamentaux serait d'informer à fond les Canadiens sur la situation économique telle qu'elle m'apparaît. C'est ce que j'ai fait régulièrement et systématiquement depuis et j'entends bien continuer de me conformer à ce principe. Tous les Canadiens ont le droit d'être informés de la situation économique dans leur pays. C'est non seulement leur droit légitime, mais c'est aussi l'une des conditions essentielles de la confiance et de la solidarité qui assureront la reprise économique.

Je suis heureux d'ouvrir le débat portant sur le pouvoir d'emprunt dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre des mesures que nous nous devons de prendre pour résoudre les graves difficultés économiques auxquelles fait face notre pays. Le projet de loi témoigne de l'aide financière massive que le gouvernement du Canada apporte actuellement aux divers agents économiques et en particulier aux victimes de la récession. Il est également le reflet fidèle de la gravité de la récession elle-même.

Les raisons pour lesquelles nous sommes obligés de déposer un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt avant la fin de la présente année financière ont été clairement expliquées dans l'exposé économique que j'ai fait le 27 octobre dernier. Le gouvernement avait alors réaffirmé son engagement de venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin, grâce au Programme d'assurance-chômage, au Régime d'assistance publique du Canada et à un certain nombre d'autres initiatives, comme la création directe d'emplois.

Cette aide a été accordée au moment même où la récession faisait rapidement chuter les revenus. Cette aide économique vitale et humanitaire a inévitablement entraîné une augmentation du déficit et des besoins financiers du gouvernement. Je l'avais d'ailleurs annoncé en octobre en rendant hommage aux députés, aux particuliers et aux groupes de Canadiens qui, dans tout le pays, ont largement appuyé les efforts que nous déployions.

En fait, l'une des rares choses dont nous pouvions être sûrs à ce moment-là, alors que nous évoluions au sein d'un environnement économique aussi instable, c'était bien que nous allions avoir besoin d'un tel projet de loi. Les députés qui pourraient s'étonner du dépôt de ce bill n'auront certainement pas prêté attention à la situation économique actuelle.

Lorsque j'ai pris possession du portefeuille des Finances, il y a maintenant près de cinq mois, on m'a demandé de combien de temps j'aurais besoin pour m'installer. J'ai répondu que je ne savais pas très bien combien de temps il me fallait, mais je savais déjà que le temps dont je disposais était très limité. Avec le recul, je me rends compte maintenant que j'ai eu de la chance de ne pas avoir beaucoup de temps pour me mettre au courant, car nous nous trouvons alors sur de véritables sables mouvants. La situation économique et financière était en effet bien loin d'être stable.

• (1110)

Aucun d'entre nous n'aurait certainement voulu s'installer confortablement dans ces circonstances. Selon toute vraisemblance, certains signes positifs commencent à se faire jour. De plus en plus d'indices montrent que la reprise est sur le point de se manifester. Mais il serait prématuré de dire que la situation économique et financière s'est redressée et stabilisée. Les risques demeurent élevés, mais ils diminueront considérablement, si nous unissons nos efforts pour tirer notre pays d'affaire. Nous tous qui siégeons à la Chambre devrions soutenir vigoureusement le mouvement de reprise qui s'amorce actuellement. Autrement dit, il nous faut retrousser nos manches et nous mettre au travail pour régler les affaires dont nous sommes saisis.

Ce projet de loi n'est qu'une des mesures importantes prises par le gouvernement à la suite de l'exposé d'octobre. Parmi les autres initiatives du gouvernement actuel figure notamment la présentation de la loi de l'impôt sur le revenu qui vise à mettre fin à l'incertitude fiscale en tirant au clair certaines questions qui sont en suspens depuis novembre 1981 et qui comprennent des rajustements annoncés dans l'exposé d'octobre.

**Mlle MacDonald:** Et bien plus encore!

**M. Lalonde:** Parallèlement, nous avons mené activement d'importantes consultations prébudgétaires afin de pouvoir présenter un nouveau budget d'ici la fin de la présente année financière, si le calendrier des travaux parlementaires le permet.

Avant d'examiner de façon détaillée le projet de loi dont nous sommes saisis, je voudrais vous brosser rapidement un tableau de la situation économique et financière actuelle. Dans l'exposé d'octobre, j'avais annoncé que le produit national brut réel devait diminuer de 4.4 p. 100 en 1982 et que le chômage devrait reculer très lentement en 1983.

**M. Epp:** Et que s'est-il produit?